



Rapport de la commission chargée d'examiner la prise en considération du postulat de M. Nicolas Fardel (UDC) « Pour plus de sécurité ».

La Commission s'est réunie le mardi 30 juin 2015 à 18h 30 en salle 1 de la Maison de Commune.

Elle était composée de :

Mesdames, Messieurs :

Anne Lachat Baechler
Ghislaine Durand
Eric Mamin
Erik Dumusque
Fabrice Laluc
Nicolas Fardel
Emmanuelle Wyss, présidente – rapporteuse

Elle s'est réunie en présence de M. Lyonel Kaufmann, syndic, délégué municipal et président du Comité directeur de l'Association Sécurité Riviera.

Préambule :

En guise d'entrée en matière, M. Kaufmann précise que la Municipalité ne se prononce pas sur le postulat. Elle nous demande de tenir compte de l'analyse de la situation à La Tour-de-Peilz par l'Association Sécurité Riviera (ci-après ASR) et de considérer les questions suivantes ; les infractions sont-elles en hausse dans notre commune comme l'affirme le postulant ? Quelle est l'intensité du problème ? Sur quelle analyse se base-t-on pour affirmer que la vidéosurveillance est la mesure la plus adaptée à la situation, voire la seule possible ?

La Municipalité n'est pas par principe opposée à son utilisation, M. Kaufmann en veut pour preuve la caméra placée à l'entrée de la déchetterie de La Farraz. Il rappelle cependant que l'installation d'un tel système est soumise à l'autorisation du canton, et qu'il faut tenir compte de son coût non seulement matériel mais aussi **humain** (travail d'identifications des auteurs et de protections des données).

Informations :

M. Kaufmann nous transmet la note du Commandant Melikian de l'ASR, que vous trouverez en annexe I de ce rapport. Elle contient la position du Cdt Melikian sur le postulat, et les statistiques de l'ASR sur les **interventions policières à La Tour-de-Peilz** :

- **le total par année** entre 2007 et 2014 ;

- les motifs d'interventions ;

- les interventions dans deux points considérés comme « sensibles » pour la sécurité, soit **le port** et **la gare**. Sur ce dernier point, il faudrait déterminer si les infractions sont commises sur le territoire de la Commune ou sur celui des CFF !

Partant de ces documents, on ne peut pas conclure à une augmentation des violences et incivilités.

Concernant les interventions à caractère judiciaire, délits contre la vie et contre le patrimoine, des commissaires relèvent que ces infractions sont souvent commises **dans les foyers et sur des propriétés privées**. Les statistiques cantonales présentées entre 2010 et 2014 ne précisent pas si le délit a eu lieu dans la rue ou au domicile.

M. Kaufmann relève les conclusions du Cdt Melikian ; « contrairement à ce qu'affirme le postulant, (...) **nous pouvons objectivement constater une certaine stabilité, voire même une baisse des infractions et des délits sur la commune**». Il précise que la fluctuation des statistiques ces dernières années peuvent s'expliquer en 2012 et 2013 par les effets géopolitiques des printemps arabes, et en grande partie par les conditions météorologiques variables de la saison estivale. Un été maussade tel que nous avons connu en 2014 a, par exemple, pour effet de diminuer les interventions de type « tapage nocturne » ou « troubles de la tranquillité ».

Concernant la pertinence du recours à la vidéosurveillance sur la voie publique, le Cdt Melikian conclut, sur la base des documents mis à notre disposition, **qu'il ne se justifie en aucun cas à La Tour-de-Peilz**.

Concernant le vandalisme, enfin, M. Kaufmann nous informe que la Commune n'a pas contracté d'assurance pour couvrir ces frais, car ce serait trop coûteux. Il est plus avantageux de prévoir au budget une somme de 40'000.-. Celle-ci n'a pas été excédée depuis plusieurs années et représente un très faible pourcentage des charges. En 2014 par exemple, 24 cas ont suscité une dépense totale de 29'037.65 (compte no 230.3145.00 et annexe II). La Commune pratique donc l'auto-assurance dans ce domaine à son avantage.

Il est à noter que les actes de vandalisme sont commis dans des lieux disséminés sur le territoire de la Commune ; port, stades, écoles, gare, plages, piscines, molok, etc.

Nous remercions M. Kaufmann pour les informations apportées aux commissaires ainsi que pour les documents laissés à notre disposition.

Discussion :

M. Fardel, suite à la présentation des chiffres de l'ASR, admet qu'il n'y a pas vraiment une augmentation des cas d'infractions. Il relève que les infractions au code pénal (délit contre la vie et le patrimoine) représentent pour notre Commune 808 cas par année, soit 2,2 cas par jour. Il voudrait voir ce nombre diminuer et pense que les caméras de surveillance sont un moyen efficace pour le faire.

M. Fardel cite le rapport 2015 de l'ASR qui énonce les lieux à surveiller. Il reprend les arguments décrits dans le postulat, estimant que « les caméras sont un bon moyen, principalement pour dissuader les auteurs de délits » et que les images pourront par la suite être utilisées en cas de poursuite par les forces de l'ordre. Il ne peut cependant répondre aux commissaires concernant les délits précis **sur la voie publique** qui pourraient être évités. Il ne peut indiquer la quantité de caméras qu'il propose d'y installer et ne parvient pas à justifier pourquoi ces endroits ne pourraient être protégés par un autre moyen que la vidéosurveillance.

Les commissaires sont dans l'ensemble convaincu-e-s par les chiffres énoncés par M. Kaufmann et l'ASR. Ils constatent qu'il n'y a pas de recrudescence de la délinquance et ne voient pas l'intérêt d'utiliser la vidéosurveillance dans les rues de notre Commune.

Une commissaire souligne d'une part l'importance d'une **police de proximité**, en particuliers lors de manifestations ponctuelles (fête des écoles, 1^{er} août, etc.). Elle pense d'autre part qu'il serait difficile de savoir où placer des caméras, vu la dispersion des délits aux quatre coins de la Commune.

Un commissaire cite le cas de l'expérience de la vidéosurveillance à plus grande échelle, celle de Londres, où elles ne permettent de résoudre que 3% des délits, et sont donc peu utiles.

La présence de caméras peut aussi **déplacer la délinquance** dans d'autres lieux hors de leur portée.

Une commissaire juge qu'il est important de se préoccuper du sentiment d'insécurité de ses concitoyen-ne-s, lorsqu'il existe, mais que la sécurité doit être renforcée d'abord par une augmentation de la **présence humaine** plutôt que par des caméras.

Malgré l'opposition des 6 autres membres de la commission, M. Fardel maintient son postulat.

Conclusion :

C'est à une large majorité que la commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de refuser la prise en considération du postulat de M. Nicolas Fardel intitulé « Pour plus de sécurité ».

Emmanuelle Wyss

Présidente – rapporteuse

Annexe I : - note du Cdt Melikian et statistiques des interventions de l'ASR à La TdP

Annexe II : - coût du vandalisme à La TdP de 2010 à 2014

MUNICIPALITE DE LA TOUR-DE-PEILZ
Case postale 144
Grand-Rue 46
1814 La Tour-de-Peilz

Affaire traitée par : cdt Melikian
021/966'83'00

Clarens, le 28 mai 2015

NOTE A LA MUNICIPALITE DE LA TOUR-DE-PEILZ
Postulat du 12 mai 2015 déposé par M. Nicolas Fardel
« Pour plus de sécurité - Installer des caméras de surveillance dans les lieux publics »

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

En prévision d'une réponse qui sera formulée par les autorités de La Tour-de-Peilz au postulat mentionné en titre, nous vous prions de trouver, en annexe, les documents suivants :

1. Nombre d'interventions par année à La Tour-de-Peilz entre 2007 et 2014.
2. Nombre d'interventions par thème et par année à La Tour-de-Peilz entre 2009 et 2014.
3. Graphiques représentant l'évolution des interventions au port de La Tour-de-Peilz entre 2011 et 2014 (mai à septembre).
4. Graphiques représentant l'évolution des interventions à la gare de La Tour-de-Peilz entre 2011 et 2014.
5. Le relevé des interventions à caractère judiciaire, s'agissant des délits contre la vie et l'intégrité corporelle ainsi que les délits contre le patrimoine, entre 2010 et 2014, accompagné des statistiques officielles détaillées de la Police cantonale, lesquelles sont publiées sur le site internet de l'Etat de Vaud.

Après une lecture attentive de ces documents et contrairement à ce qu'affirme le postulant, qui prétend que les violences et les incivilités ne cessent d'augmenter sur La Tour-de-Peilz, nous pouvons objectivement constater une certaine stabilité, voire même une baisse des infractions et des délits sur la commune.

A noter qu'en 2012 et 2013, l'ensemble du canton a été touché par une augmentation du nombre de délits, ceux-ci étant liés principalement aux effets géopolitiques du printemps arabe. Il a été constaté une nette régression dans ce domaine en 2014. Par ailleurs, s'agissant des infractions aux dispositions du Règlement général de police intercommunal, notamment les nuisances sonores et les troubles à l'ordre public, la fluctuation des statistiques s'explique en grande partie par les conditions météorologiques variables de la saison estivale. Preuve en est l'été maussade que nous avons connu en 2014, qui a eu pour effet d'engendrer une nette baisse de ce genre d'interventions.

./.

Pour toutes les questions relatives à la vidéosurveillance sur la voie publique, les bases légales reposent sur la « Loi sur la protection des données personnelles » (LPrD), ainsi que sur le « Règlement intercommunal sur la vidéosurveillance ». Ces bases légales et réglementaires sont particulièrement restrictives pour envisager l'implantation de la vidéosurveillance sur la voie publique. Il s'agit par ailleurs de l'ultime moyen pour mettre fin à un problème sécuritaire majeur et récurrent. Or, il est objectivement constaté, sur la base de l'analyse des documents joints, que le recours à la vidéosurveillance sur la voie publique à La Tour-de-Peilz ne se justifie en aucun cas.

En espérant vous avoir orienté à satisfaction sur ce postulat, je vous adresse, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, mes cordiales salutations.

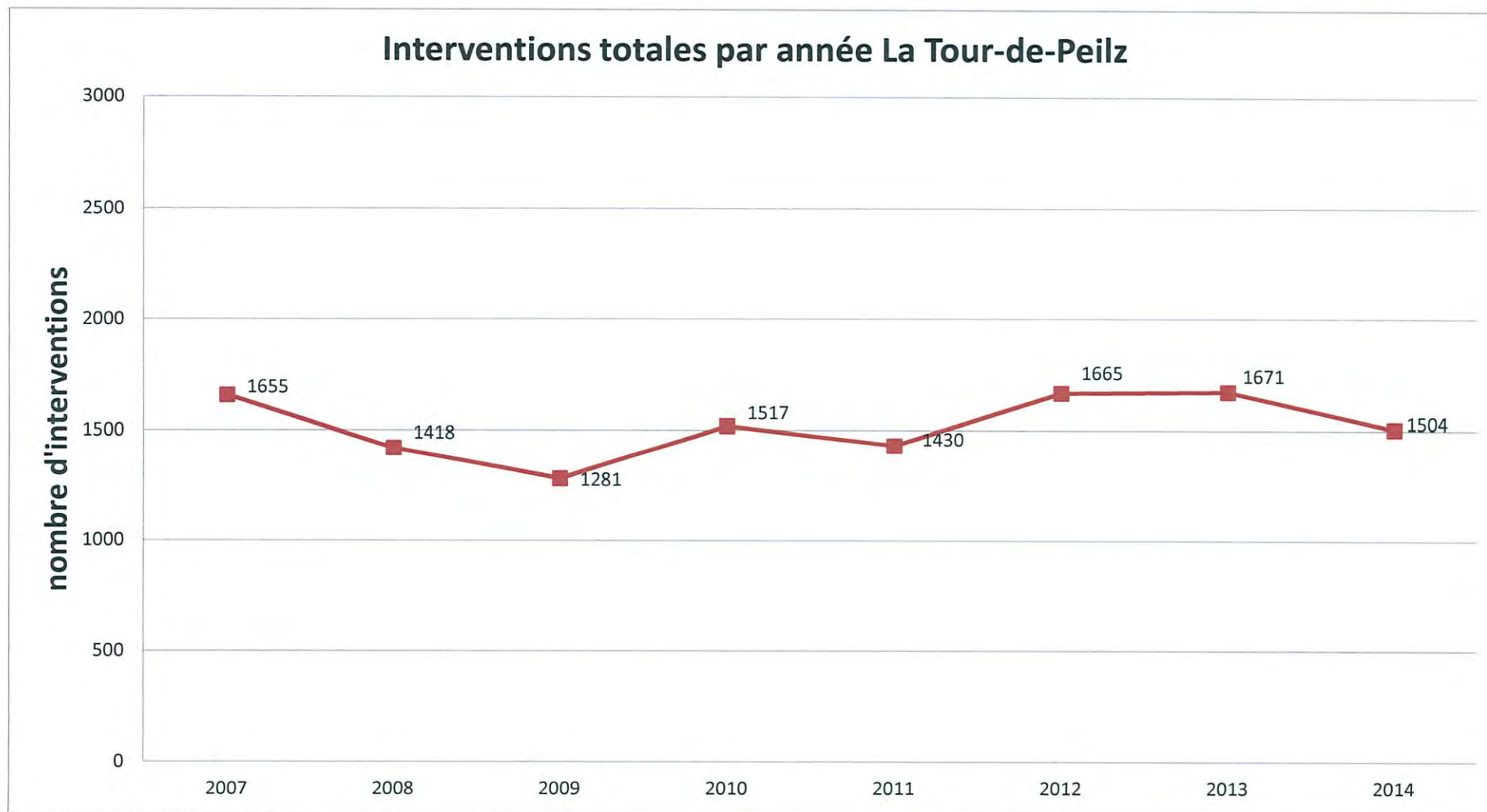


Police Riviera
Le Commandant

Maj Ruben Melikian

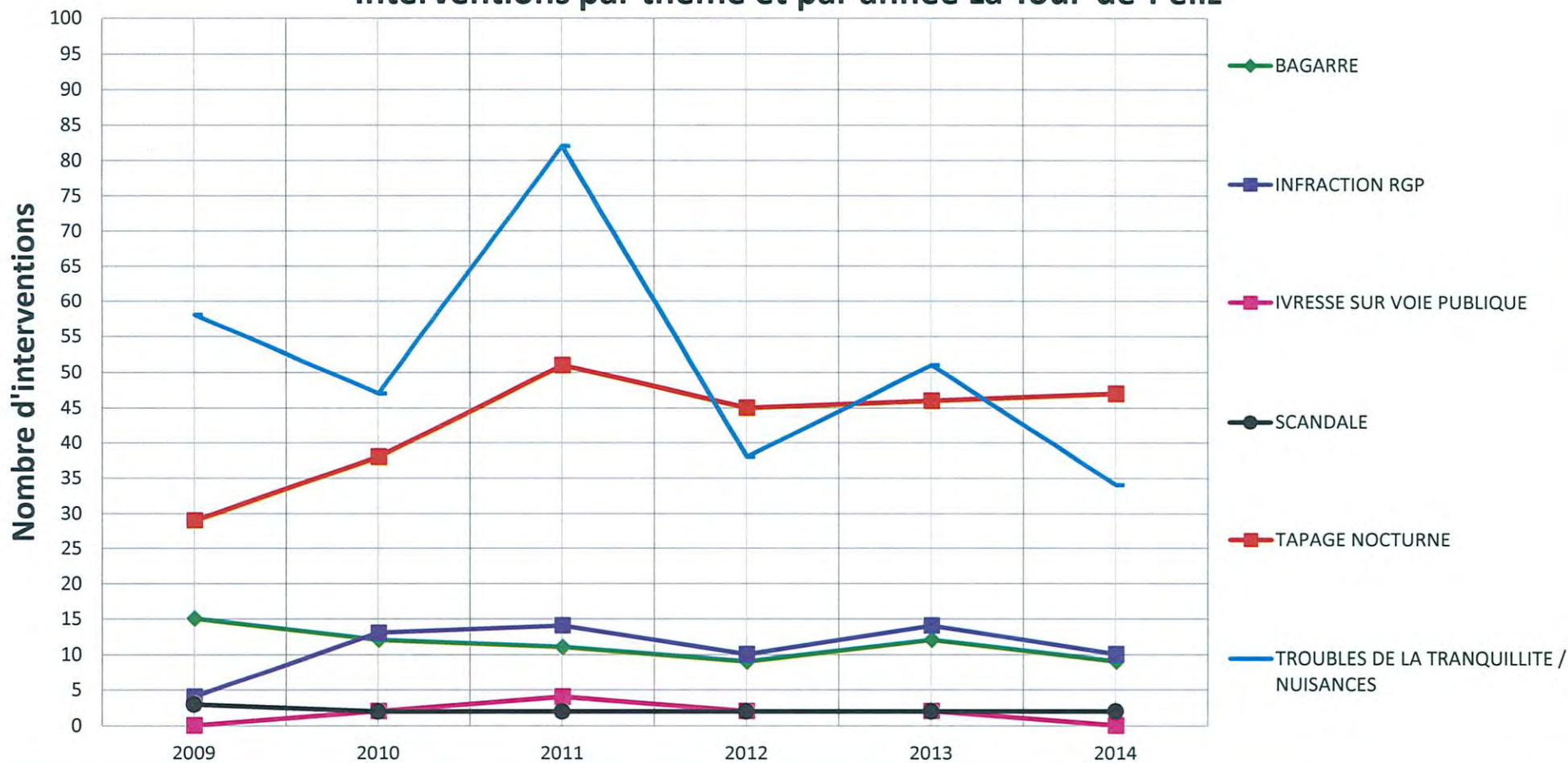
Annexes mentionnées

Interventions par année								
Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
La Tour-de-Peilz	1655	1418	1281	1517	1430	1665	1671	1504



Thèmes	2009	2010	2011	2012	2013	2014
BAGARRE	15	12	11	9	12	9
INFRACTION RGP	4	13	14	10	14	10
IVRESSE SUR VOIE PUBLIQUE	0	2	4	2	2	0
SCANDALE	3	2	2	2	2	2
TAPAGE NOCTURNE	29	38	51	45	46	47
TROUBLES DE LA TRANQUILLITE / NUISANCES	58	47	82	38	51	34
Total général	115	117	168	108	129	106

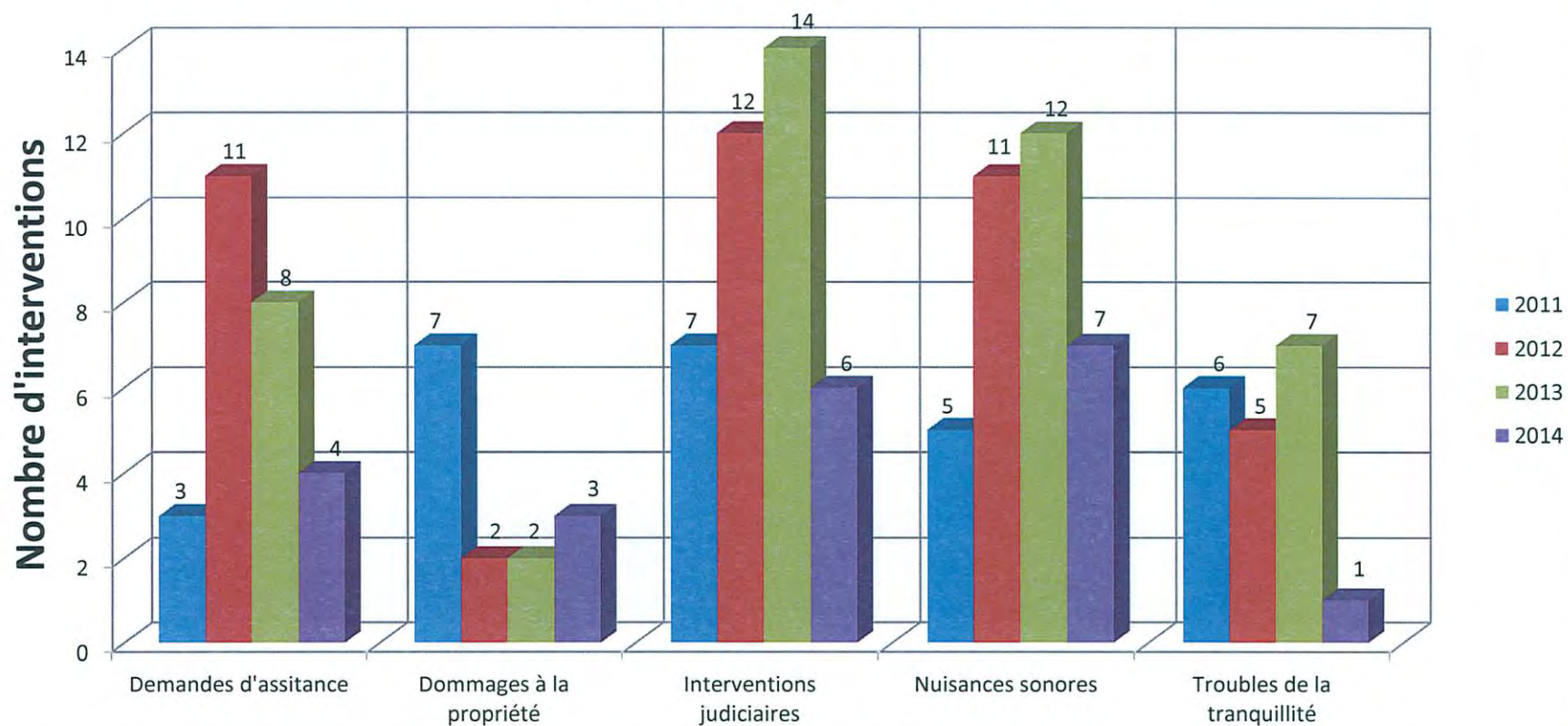
Interventions par thème et par année La Tour-de-Peilz



La Tour-de-Peilz - Port (Mai à Septembre)

Thèmes	2011	2012	2013	2014
Demandes d'assistance	3	11	8	4
Dommmages à la propriété	7	2	2	3
Interventions judiciaires	7	12	14	6
Nuisances sonores	5	11	12	7
Troubles de la tranquillité	6	5	7	1

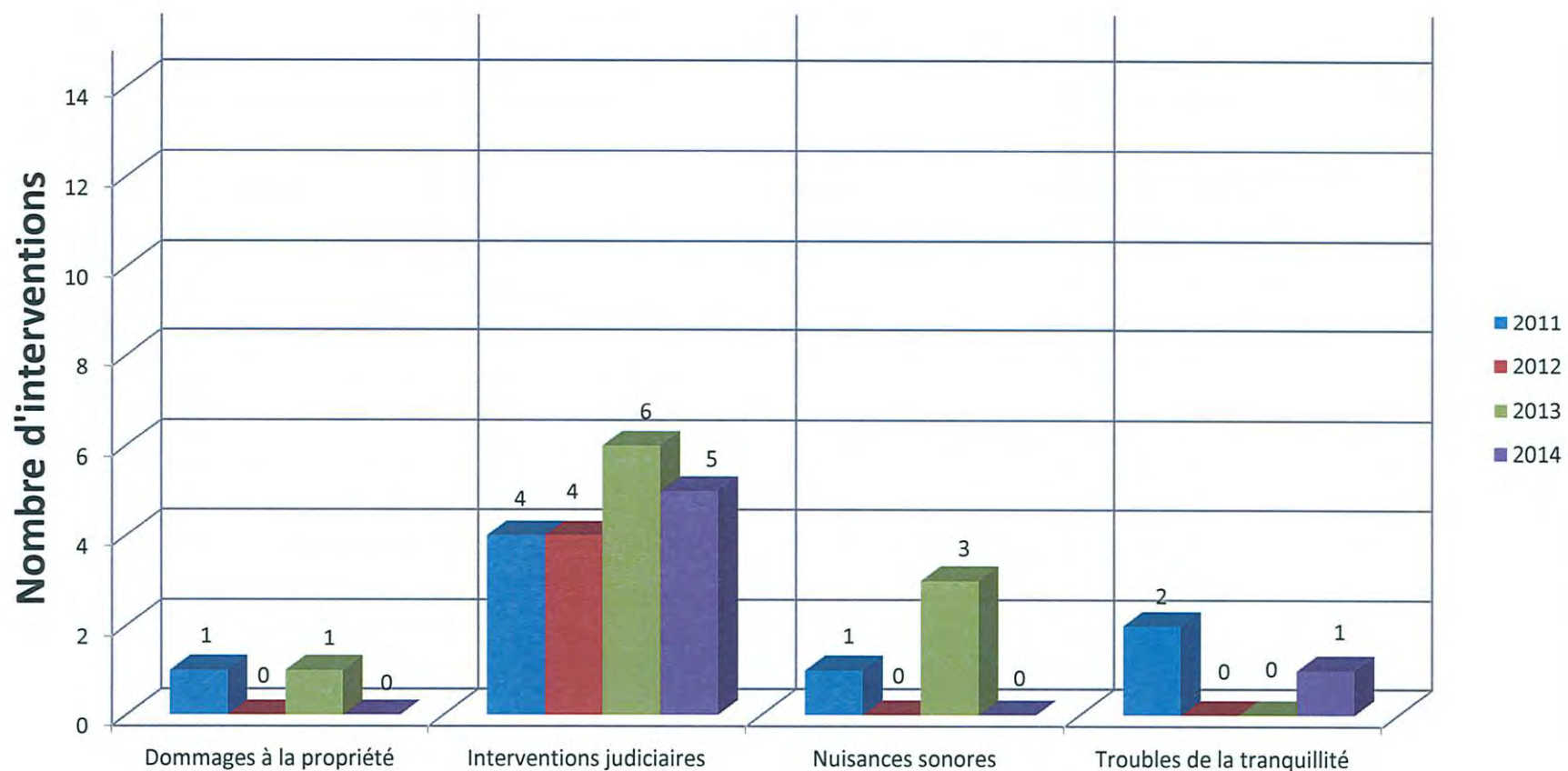
Interventions par thème et par année (de mai à septembre) La Tour-de-Peilz - Port



La Tour-de-Peilz - Gare (12 mois)

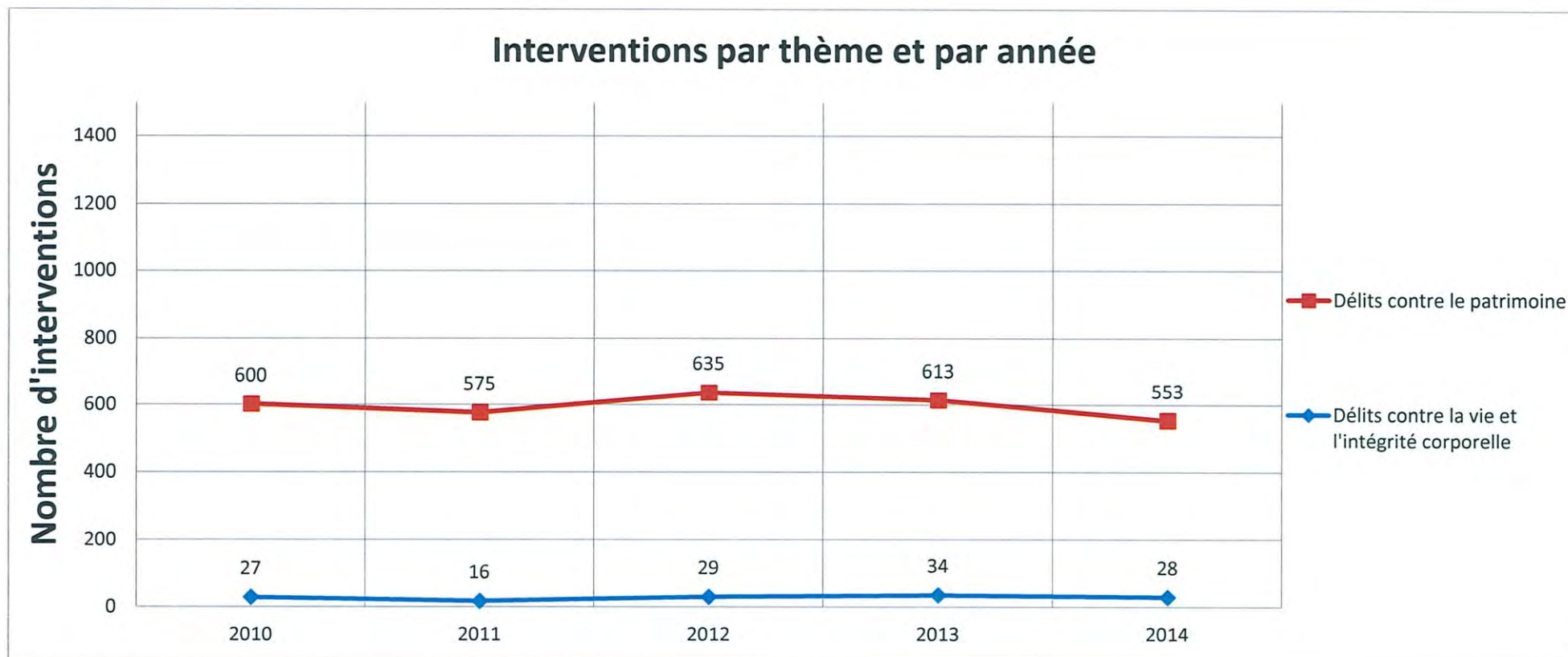
Thèmes	2011	2012	2013	2014
Dommages à la propriété	1	0	1	0
Interventions judiciaires	4	4	6	5
Nuisances sonores	1	0	3	0
Troubles de la tranquillité	2	0	0	1

Interventions par thème et par année (12 mois) La Tour-de-Peilz - Gare



Statistiques judiciaires

Code pénal (CP)	2010	2011	2012	2013	2014
Délits contre la vie et l'intégrité corporelle	27	16	29	34	28
Délits contre le patrimoine	600	575	635	613	553
Total général	627	591	664	647	581



Commune La Tour-de-Peilz

	2013	2014	Evolution 2013-2014
Loi / Infractions (article), y c. tentatives			
Code pénal (CP)	878	808	-8.0%
Total vie et intégrité corporelle (Art. 111-136)	34	28	-17.6%
Homicides (Art. 111-113/116)	2	0	n.s.
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	1	-
Lésions corporelles simples (Art. 123)	5	3	n.s.
Voies de fait (Art. 126)	24	23	-4.2%
Mise en danger (Art. 129)	0	1	-
Participation rixe / agression (Art. 133-134)	3	0	n.s.
Total patrimoine (Art. 137-172)	613	553	-9.8%
Abus de confiance (Art. 138)	2	3	n.s.
Vol, y c. d'imp. min. (sans vol de véhicule) (Art. 139/172)	274	247	-9.9%
dont vol à l'arrachée	0	3	-
dont vol à la tire/astuce	18	21	16.7%
dont vol à l'étalage et vol, y c. d'imp. min.	5	0	n.s.
dont vol par introduction clandestine	25	21	-16.0%
dont vol par effraction	124	136	9.7%
dont effraction véhicule, y c. d'imp. min.	51	15	-70.6%
Brigandage (Art. 140)	1	1	n.s.
Dommages à la propriété sans vol (Art. 144)	84	54	-35.7%
Dommages à la propriété lors de vol	170	157	-7.6%
Escroquerie, y c. imp. min. (Art. 146/172)	4	9	n.s.
Extorsion et chantage (Art. 156)	2	1	n.s.
Recel (Art. 160)	0	0	-
Total liberté (Art. 180-186)	179	183	2.2%
Menaces (Art. 180)	26	22	-15.4%
Contrainte (Art. 181)	0	1	-
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	0	0	-
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	4	3	n.s.
Violation de domicile lors de vol (Art. 186)	149	157	5.4%
Total intégrité sexuelle (Art. 187-200)	8	4	n.s.
Actes d'ordre sexuel avec enfants (Art. 187)	2	3	n.s.
Contrainte sexuelle (Art. 189)	0	0	-
Viol (Art. 190)	2	0	n.s.
Total autres titres du code pénal	44	40	-9.1%
Incendie intentionnel (Art. 221)	3	6	n.s.
Falsification de monnaie, etc. (Art. 240-250)	2	0	n.s.
Faux dans les titres, etc. (Art. 251-257)	1	0	n.s.
Violence/menace contre autorités/fonctionnaires (Art. 285)	1	0	n.s.
Opposition aux actes autorité (Art. 286)	0	0	-
Vol de véhicule (Art. CP 139/LCR 94)	65	75	15.4%
Vol de plaque (Art. LCR 97)	3	3	n.s.
Loi sur les stupéfiants (LStup)	53	32	n.p.
Consommation (contravention) (Art. 19)	24	14	n.p.
Possession/saisie (Art. 19)	29	18	n.p.
Trafic (Art. 19)	0	0	n.p.

n.s. = Les variations de valeurs inférieures à 10 ne sont pas calculées, celles-ci n'étant pas significatives.

- = La variation ne peut être calculée si le nombre d'infractions de l'année précédente est de 0.

n.p. = Le 1^{er} octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de cannabis. Il n'est donc pas pertinent de comparer l'évolution des infractions entre 2013 et 2014.

Commune La Tour-de-Peilz

	2012	2013	Evolution 2012-2013
Loi / Infractions (article), y c. tentatives			
Code pénal (CP)	871	878	0.8%
Total vie et intégrité corporelle (Art. 111-136)	29	34	17.2%
Homicides (Art. 111-113/116)	0	2	-
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	0	-
Lésions corporelles simples (Art. 123)	6	5	n.s.
Voies de fait (Art. 126)	23	24	4.3%
Mise en danger (Art. 129)	0	0	-
Participation rixe / agression (Art. 133-134)	0	3	-
Total patrimoine (Art. 137-172)	635	613	-3.5%
Abus de confiance (Art. 138)	4	2	n.s.
Vol, y c. d'imp. min. (sans vol de véhicule) (Art. 139/172)	302	274	-9.3%
dont vol à l'arrachée	3	0	n.s.
dont vol à la tire/astuce	40	18	-55.0%
dont vol à l'étalage et vol, y c. d'imp. min.	22	5	n.s.
dont vol par introduction clandestine	24	25	4.2%
dont vol par effraction	110	124	12.7%
dont effraction véhicule, y c. d'imp. min.	28	51	82.1%
Brigandage (Art. 140)	5	1	n.s.
Domages à la propriété sans vol (Art. 144)	96	84	-12.5%
Domages à la propriété lors de vol	142	170	19.7%
Escroquerie, y c. imp. min. (Art. 146/172)	6	4	n.s.
Extorsion et chantage (Art. 156)	1	2	n.s.
Recel (Art. 160)	0	0	-
Total liberté (Art. 180-186)	164	179	9.1%
Menaces (Art. 180)	24	26	8.3%
Contrainte (Art. 181)	0	0	-
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	0	0	-
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	3	4	n.s.
Violation de domicile lors de vol (Art. 186)	137	149	8.8%
Total intégrité sexuelle (Art. 187-200)	10	8	n.s.
Actes d'ordre sexuel avec enfants (Art. 187)	6	2	n.s.
Contrainte sexuelle (Art. 189)	0	0	-
Viol (Art. 190)	0	2	-
Total autres titres du code pénal	33	44	33.3%
Incendie intentionnel (Art. 221)	4	3	n.s.
Falsification de monnaie, etc. (Art. 240-250)	4	2	n.s.
Faux dans les titres, etc. (Art. 251-257)	1	1	n.s.
Violence/menace contre autorités/fonctionnaires (Art. 285)	0	1	-
Opposition aux actes autorité (Art. 286)	0	0	-
Vol de véhicule (Art. CP 139/LCR 94)	70	65	-7.1%
Vol de plaque (Art. LCR 97)	7	3	n.s.
Loi sur les stupéfiants (LStup)	58	53	-8.6%
Consommation (contravention) (Art. 19)	28	24	-14.3%
Possession/saisie (Art. 19)	29	29	0.0%
Trafic (Art. 19)	0	0	-

n.s. = Les variations de valeurs inférieures à 10 ne sont pas calculées, celles-ci n'étant pas significatives.

- = La variation ne peut être calculée si le nombre d'infractions de l'année précédente est de 0.

Commune La Tour-de-Peilz

	2011	2012	Evolution 2011-2012
Loi / Infractions (article), y c. tentatives			
Code pénal (CP)	768	871	13.4%
Total vie et intégrité corporelle (Art. 111-136)	16	29	81.3%
Homicides (Art. 111-113/116)	0	0	-
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	0	-
Lésions corporelles simples (Art. 123)	5	6	n.s.
Voies de fait (Art. 126)	9	23	n.s.
Mise en danger (Art. 129)	2	0	n.s.
Participation rixe / agression (Art. 133-134)	0	0	-
Total patrimoine (Art. 137-172)	575	635	10.4%
Abus de confiance (Art. 138)	1	4	n.s.
Vol, y c. d'imp. min. (sans vol de véhicule) (Art. 139/172)	279	302	8.2%
dont vol à l'arrachée	3	3	n.s.
dont vol à la tire/astuce	23	40	73.9%
dont vol à l'étalage et vol, y c. d'imp. min.	19	22	15.8%
dont vol par introduction clandestine	15	24	60.0%
dont vol par effraction	121	110	-9.1%
dont effraction véhicule, y c. d'imp. min.	22	28	27.3%
Brigandage (Art. 140)	1	5	n.s.
Dommages à la propriété sans vol (Art. 144)	84	96	14.3%
Dommages à la propriété lors de vol	145	142	-2.1%
Escroquerie, y c. imp. min. (Art. 146/172)	6	6	n.s.
Extorsion et chantage (Art. 156)	4	1	n.s.
Recel (Art. 160)	2	0	n.s.
Total liberté (Art. 180-186)	149	164	10.1%
Menaces (Art. 180)	11	24	118.2%
Contrainte (Art. 181)	0	0	-
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	0	0	-
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	1	3	n.s.
Violation de domicile lors de vol (Art. 186)	137	137	0.0%
Total intégrité sexuelle (Art. 187-200)	7	10	n.s.
Actes d'ordre sexuel avec enfants (Art. 187)	3	6	n.s.
Contrainte sexuelle (Art. 189)	0	0	-
Viol (Art. 190)	1	0	n.s.
Total autres titres du code pénal	21	33	57.1%
Incendie intentionnel (Art. 221)	1	4	n.s.
Falsification de monnaie, etc. (Art. 240-250)	1	4	n.s.
Faux dans les titres, etc. (Art. 251-257)	2	1	n.s.
Violence/menace contre autorités/fonctionnaires (Art. 285)	0	0	-
Opposition aux actes autorité (Art. 286)	0	0	-
Loi sur la circulation routière (LCR)	5	7	n.s.
Vol de véhicule (Art. CP 139/LCR 94)	50	70	40.0%
Vol de plaque (Art. LCR 97)	5	7	n.s.
Loi sur les stupéfiants (LStup)	18	58	222.2%
Consommation (contravention) (Art. 19)	6	28	n.s.
Possession/saisie (Art. 19)	7	29	n.s.
Trafic (Art. 19)	3	0	n.s.

n.s. = Les variations de valeurs inférieures à 10 ne sont pas calculées, celles-ci n'étant pas significatives.

- = La variation ne peut être calculée si le nombre d'infractions de l'année précédente est de 0.

Commune La Tour-de-Peilz

	2010	2011	Evolution 2010-2011
Loi / Infractions (article), y c. tentatives			
Code pénal (CP)	835	768	-8.0%
Total vie et intégrité corporelle (Art. 111-136)	27	16	-40.7%
Homicides (Art. 111-113/116)	0	0	-
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	0	-
Lésions corporelles simples (Art. 123)	5	5	n.s.
Voies de fait (Art. 126)	20	9	n.s.
Mise en danger (Art. 129)	2	2	n.s.
Participation rixe / agression (Art. 133-134)	0	0	-
Total patrimoine (Art. 137-172)	600	575	-4.2%
Abus de confiance (Art. 138)	0	1	-
Vol, y c. d'imp. min. (sans vol de véhicule) (Art. 139/172)	277	279	0.7%
dont vol à l'arrachée	2	3	n.s.
dont vol à la tire/astuce	17	23	35.3%
dont vol à l'étalage et vol, y c. d'imp. min.	26	19	-26.9%
dont vol par introduction clandestine	27	15	-44.4%
dont vol par effraction	134	121	-9.7%
dont effraction véhicule, y c. d'imp. min.	12	22	83.3%
Brigandage (Art. 140)	4	1	n.s.
Dommages à la propriété sans vol (Art. 144)	113	84	-25.7%
Dommages à la propriété lors de vol	149	145	-2.7%
Escroquerie, y c. imp. min. (Art. 146/172)	3	6	n.s.
Extorsion et chantage (Art. 156)	2	4	n.s.
Recel (Art. 160)	1	2	n.s.
Total liberté (Art. 180-186)	179	149	-16.8%
Menaces (Art. 180)	17	11	-35.3%
Contrainte (Art. 181)	0	0	-
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	1	0	n.s.
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	0	1	-
Violation de domicile lors de vol (Art. 186)	161	137	-14.9%
Total intégrité sexuelle (Art. 187-200)	2	7	n.s.
Actes d'ordre sexuel avec enfants (Art. 187)	0	3	-
Contrainte sexuelle (Art. 189)	0	0	-
Viol (Art. 190)	0	1	-
Total autres titres du code pénal	27	21	-22.2%
Incendie intentionnel (Art. 221)	1	1	n.s.
Falsification de monnaie, etc. (Art. 240-250)	0	1	-
Faux dans les titres, etc. (Art. 251-257)	1	2	n.s.
Violence/menace contre autorités/fonctionnaires (Art. 285)	0	0	-
Opposition aux actes autorité (Art. 286)	0	0	-
Vol de véhicule (Art. CP 139/LCR 94)	47	50	6.4%
Vol de plaque (Art. LCR 97)	3	5	n.s.
Loi sur les stupéfiants (LStup)	11	18	63.6%
Consommation (contravention) (Art. 19)	5	6	n.s.
Possession/saisie (Art. 19)	2	7	n.s.
Trafic (Art. 19)	4	3	n.s.

n.s. = Les variations de valeurs inférieures à 10 ne sont pas calculées, celles-ci n'étant pas significatives.

- = La variation ne peut pas être calculée si le nombre d'infractions de l'année précédente est de 0.

Compte Vandalisme

2010			
27 cas			
10 cas de + de Fr. 1'000.--	pour	33'930.80	
17 cas de - de Fr. 1'000.--	pour	6'377.75	
Total 2010		<u>40'308.55</u>	
2011			
32 cas			
7 cas de + de Fr. 1'000.--	pour	15'648.10	
25 cas de - de Fr. 1'000.--	pour	10'513.25	
		<u>26'161.35</u>	
2012			
18 cas			
4 cas de + de Fr. 1'000.--	pour	5'735.50	
14 cas de - de Fr. 1'000.--	pour	5'670.05	
		<u>11'405.55</u>	
2013			
36 cas			
11 cas de + de Fr. 1'000.--	pour	22'511.55	
25 cas de - de Fr. 1'000.--	pour	8'332.80	
		<u>30'844.35</u>	
2014			
24 cas			
7 cas de + de Fr. 1'000.--	pour	22'716.35	
17 cas de - de Fr. 1'000.--	pour	6'321.30	
		<u>29'037.65</u>	
Total sinistres sur 5 ans :		<u>137'757.45</u>	

Nous attribuons, depuis 2011, (Fr. 20'000.-- en 2010), Fr. 40'000.-- par année au compte Vandalisme, une assurance de ce type étant hors de prix. Nous pratiquons donc l'auto assurance.